



VERS UNE BONNE GESTION DES ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES (ASC).

Le CSE dispose désormais d'un monopole de gestion des ASC (Activités Sociales et Culturelles). Ils gèrent directement les activités les plus simples et participe à la gestion des œuvres plus complexes. Comment définir les axes de travail ? Comment impliquer et informer les salariés ? Quelles précautions sont impérativement à prendre ? Pour maîtriser ces problématiques, il est donc essentiel pour les élus de bien être informés.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Définir le cadre juridique des ASC et s'approprier la législation.
- Savoir choisir et gérer sans risque.
- Connaître les conséquences en cas de mauvaise gestion.

PROGRAMME DE LA FORMATION

UN BUDGET SPECIFIQUE POUR LES ASC

- Définition et caractérisation des ASC
- Rappel sur le principe de séparation des budgets
- Subvention sociale : calcul et versement
- Gestion quotidienne, rôle du trésorier et comptes annuels de gestion

LES CHOIX DU CSE EN MATIERE D'ASC

- Le principe de non-discrimination
- Les critères de choix
- Bien choisir les activités existantes
- Mettre en place une commission loisirs

SECURISER LA GESTION DES ASC

- Retour sur les responsabilités du CSE et des élus
- Le point sur l'assurance responsabilité civile
- Réagir à un contrôle URSSAF

PRÉ REQUIS

Être membre du CSE.

ACCESSIBILITÉ

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap sous certaines conditions. Attentifs à vos besoins, n'hésitez pas à nous contacter pour la faisabilité de votre formation.

MODALITÉS

- Durée de la formation : 1 jour.
- Nombre de participants : Minimum 2 personnes, Maximum 12 participants par session de formation.
- Tarif indicatif (en fonction du lieu de formation) : à partir de 1 250€ jusqu'à 1 450€ Net de TVA
(Tarif en vigueur pour une seule session de formation. Pour plusieurs sessions, merci de nous consulter soit par téléphone, soit par mail afin d'obtenir un devis personnalisé en fonction de vos réels besoins).
- Formations en INTRA entreprise uniquement. Possibilité de faire de la formation en distanciel, via TEAMS.
- Prise en charge de la formation : CSE via budget de fonctionnement

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Supports d'animation pédagogique utilisés en vidéo-projection.
- Formations en INTRA entreprise, utilisation des infrastructures existantes sur place (tableau papier ou effaçable), tables, chaises, mur clair pour la projection.

MOYENS TECHNIQUES

- Projection d'un PowerPoint.
- Enseignement pratique sous forme d'études de cas, exercices, mises en situations ...
- Dossier remis en fin de formation avec documents et support de formation.

EVALUATION

Le formateur évalue les acquis théoriques du stagiaire au moyen d'un QCM.

DOCUMENT DÉLIVRÉ

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation.